

Délibération n°2026-04-071

Date de convocation : 15 avril 2026

Conseillers en exercice : 45	Présents : 40	Votants : 42
------------------------------	---------------	--------------

Désignation des représentants de la CCPL au sein des organes sociaux de la SEMBREIZH

L'an deux mille vingt-six, le 21 du mois d'avril à 18 heures, le conseil communautaire de la Communauté de communes du pays de Landivisiau, régulièrement convoqué le 15 avril 2026 par M. Henri BILLON, Président, s'est réuni au pôle communautaire sous la présidence de M. Samuel PHELIPPOT, 1^{er} Vice-président.

Présents

M. JEZEQUEL Jean, M. DUFFORT Jean-Philippe, M. BODIGUEL Robert, M. LE BORGNE Laurent, Mme HENAFF Marie Claire, M. POSTEC Jean-Yves, Mme CARRER Bernadette, Mme QUÉLENNEC Marie-Françoise, M. POT Dominique, Mme POULIQUEN Marie-France, M. GUEGUEN Guy, M. ABALAIN Jean-Luc, Mme GUILLERM Elisabeth, Mme MARTINEAU Gaëlle, M. POSTEC Jean-Luc, Mme CRENN Nadia, Mme AUFFRET Eliane, M. RAMONET Thierry, M. MARCHAL Thierry, M. PHELIPPOT Samuel, M. LOAËC Eric, Mme KÉROUANTON Rachel, M. PLOUZANÉ Philippe, Mme MARY Emmanuelle, M. LE SCANF David, M. SALIOU Sébastien, Mme GRALL Marie-Laure, Mme PICART Sophie, M. JEZEQUEL Sébastien, Mme SAINT-BLANCARD Céline, Mme PÉRON Morgane, M. GILET Yves-Marie, M. SAOUT Erwan, Mme BOURMAUD Nadège, Mme GEORGELIN Anne-Catherine, M. POLARD Matthieu, Mme L'ERROL Marion, Mme LEGAL Juliette, M. PINSON CHAGNIOT Estéban, conseillers communautaires
M. OGER Thibaut, suppléant de M. MOAL Pierre-Yves, conseiller communautaire

Ont donné procuration

M. GAUNEZ Romain à Mme GUILLERM Elisabeth
M. ROPERT Benjamin à Mme AUFFRET Eliane

Absent(s)

M. MIOSSEC Gilbert
M. BILLON Henri
Mme TORRES Sonia

Participe aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services

Secrétaire de séance : Mme PERON Morgane

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Par délibération n°2023-04-2028 du 11 avril 2023, la CCPL est entrée au capital de la SEM BREIZH.

La SEMBREIZH est une société d'économie mixte locale fondée en 1957 et ayant pour actionnaire majoritaire la Région Bretagne.

Elle accompagne les initiatives territoriales sur les six segments suivants : le patrimoine régional, les centralités et territoires, le développement économique, la transition énergétique et écologique, le tourisme et la maritimité.

Cet accompagnement se traduit par la mobilisation des ressources internes, des partenariats pour l'ingénierie des projets et par la mobilisation des filiales d'investissement régional BreizhImmo, BreizhEnergie et BreizhCité.

Conformément aux statuts de la SEMBREIZH, il convient donc de procéder à la désignation :

- d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant de la CCPL au sein de l'Assemblée Générale de la SEMBREIZH,
- d'un représentant de la CCPL au sein de l'assemblée spéciale de la SEMBREIZH.

MM. Billon Henri et Miossec Gilbert, membres à désigner, sont invités à quitter la séance et ne prennent pas part au vote ;

Le conseil communautaire peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret et de voter à main levée, conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le conseil communautaire,

Ayant entendu son rapporteur, M. Samuel Phelippot, Vice-président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **Décide de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations.**
- **Procède à la désignation d'un représentant de la Communauté de communes du pays de Landivisiau au sein de l'Assemblée Spéciale de la SEMBREIZH, l'autorise à accepter toutes fonctions qui lui seraient proposées par la Société dans le cadre de ce mandat :**
 - **M. BILLON Henri**
- **Procède à la désignation d'un représentant titulaire de la Communauté de communes du pays de Landivisiau au sein de l'Assemblée Générale de la SEMBREIZH :**
 - **M. BILLON Henri**
- **Procède à la désignation d'un représentant suppléant de la Communauté de communes du pays de Landivisiau au sein de l'Assemblée Générale de la SEMBREIZH :**
 - **M. MIOSSEC Gilbert**

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
le 22 avril 2026.

La Secrétaire de séance,
Morgane PERON.



Le Président,
Henri BILLON.

